



Directive simplifiée Covid-19 de l'Ohio de rester chez soi

Pendant que l'Ohio continue à se battre contre le coronavirus (COVID-19), le gouverneur Mike DeWine a annoncé que le docteur Amy Acton, directrice du Département de la Santé de l'Ohio, a émis un nouvel ordre afin de prolonger les directives de rester chez soi jusqu'au 1^{er} mai.

Le premier ordre de rester chez soi a pris effet le 23 mars et n'autorise que les entreprises essentielles telles que les supermarchés et les pharmacies à rester ouvertes. Les personnes qui sortent de chez elles doivent obéir aux directives de distance sociale par séparation d'au moins 1,5 mètre lorsqu'elles voyagent ou font leurs courses. La distance sociale consiste à volontairement augmenter l'espace physique entre les gens pour éviter la contamination.

Il est permis de sortir de son domicile pour les raisons suivantes :

Santé et sécurité

- Dans le but d'obtenir les services d'urgence, les fournitures médicales et les médicaments ou visiter les personnels de la santé. Les individus ont le droit de s'engager dans des activités essentielles à leur santé et leur sécurité ou celles de leur famille et de leur foyer (y compris leurs animaux).

Fournitures indispensables

- Les Ohioans ont le droit d'obtenir les services et fournitures nécessaires pour leur famille, pour les membres de leur foyer incapables de sortir et pour eux-mêmes, ainsi que les apporter à autrui. Cela inclut les produits de consommation et d'utilité courante et la nourriture.
- Se procurer les produits et le matériel indispensable à leur travail à domicile ; le matériel automobile (y compris pour les concessionnaires et les fournisseurs, les pièces de rechange et le matériel nécessaire de réparation et d'entretien) ainsi que tout produit indispensable à la sécurité, la santé, l'hygiène et les activités courantes du domicile.

Activités à l'extérieur

- Les activités en extérieur sont permises tant que l'individu respecte les directives de distance sociale. Elles incluent la marche, la randonnée, la course ou la bicyclette. Les individus ont



Directive simplifiée Covid-19 de l'Ohio de rester chez soi

le droit de se rendre au parc public et dans les endroits récréatifs à ciel ouvert. L'accès aux parcs de jeu publics est interdit car il y est possible de transmettre le COVID-19.

- Les individus peuvent quitter leur domicile afin de s'occuper d'un membre de la famille ou d'amis ou même d'animaux dans d'autres domiciles. Cela inclut aussi assister à des mariages ou des funérailles.

Pour toute question concernant le COVID-19, veuillez appeler 1-833-4-ASK-ODH (1-833-427-5634)

Pour toute question supplémentaire, rendez-vous sur :

- <https://www.columbus.gov/coronavirus>
- <https://covid-19.myfcph.org/>
- <https://coronavirus.ohio.gov/wps/portal/gov/covid-19/>
- <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>

Souvenez-vous s'il vous plait que le COVID-19 se transmet principalement par la salive lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue ou a le nez qui coule. Il est possible de limiter le risque d'exposition en restant chez soi et en pratiquant la distance sociale. Ensemble, nous pouvons arrêter la propagation du COVID-19

Nous formons beaucoup de voisinages et Un Columbus ! Restez chez vous, protégez-vous et préservez votre santé !